



AXE N°4

# DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE



PROJETS  
INTÉGRATEURS  
CEMAC

28 & 29 NOVEMBRE 2023 - PARIS

## Projet d'appui au Développement Intégré de la filière bois dans le Bassin du Congo

### CONTEXTE

Le Bassin du Congo est le deuxième plus grand bassin de forêt tropicale après l'Amazonie, avec 300 millions d'hectares de forêts, dont 170 millions d'hectares de forêts tropicales denses, 51 millions d'hectares de forêts productives, 18 millions d'hectares de conservation et 100 millions d'hectares attribués. Le bois exploité est principalement destiné à l'exportation sous forme de grumes (forme brute).

La filière bois dans les pays du Bassin du Congo devient un enjeu stratégique, pour accélérer la transformation structurelle des économies des pays de la sous-région, pour une croissance inclusive, durable et verte. La filière réunit les étapes de récolte, de transformation des matières premières, de recherche, de seconde transformation, des activités de négoce, puis éventuellement, une troisième ou une quatrième transformation, puis de la vente pour atteindre le client final.

Dans les pays du Bassin du Congo, la principale activité de transformation est le sciage, suivi du déroulage. Tandis que la deuxième et la troisième transformations plus porteuse de croissance et d'emplois, demeurent embryonnaires.

Partant du constat de la faible contribution de la filière bois aux économies des pays de l'espace CEMAC et du potentiel qu'offre cette filière pour diversifier les économies de la sous-région, l'industrialisation de la filière bois a été identifiée comme un défi stratégique. A cet effet, la CEMAC a approuvé, lors de la réunion des Ministres en charge des Forêts, de l'Industrie et de l'Environnement, le 18 septembre 2020, le cadre institutionnel et réglementaire pour la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo. L'une des dispositions phares de ce cadre réglementaire est la décision portant interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes par tous les pays du Bassin du Congo, exécutoire à compter du 1er janvier 2023.

### DESCRIPTION DU PROJET

La stratégie d'industrialisation durable de

la filière bois dans les pays du Bassin du Congo est née de la volonté des chefs d'État de la CEMAC, qui avaient décidé, lors du sommet extraordinaire tenu le 23 décembre 2016 à Yaoundé, d'intensifier les actions de diversification, en vue de mettre les économies de la sous-région sur les sentiers d'une croissance dynamique et durable.

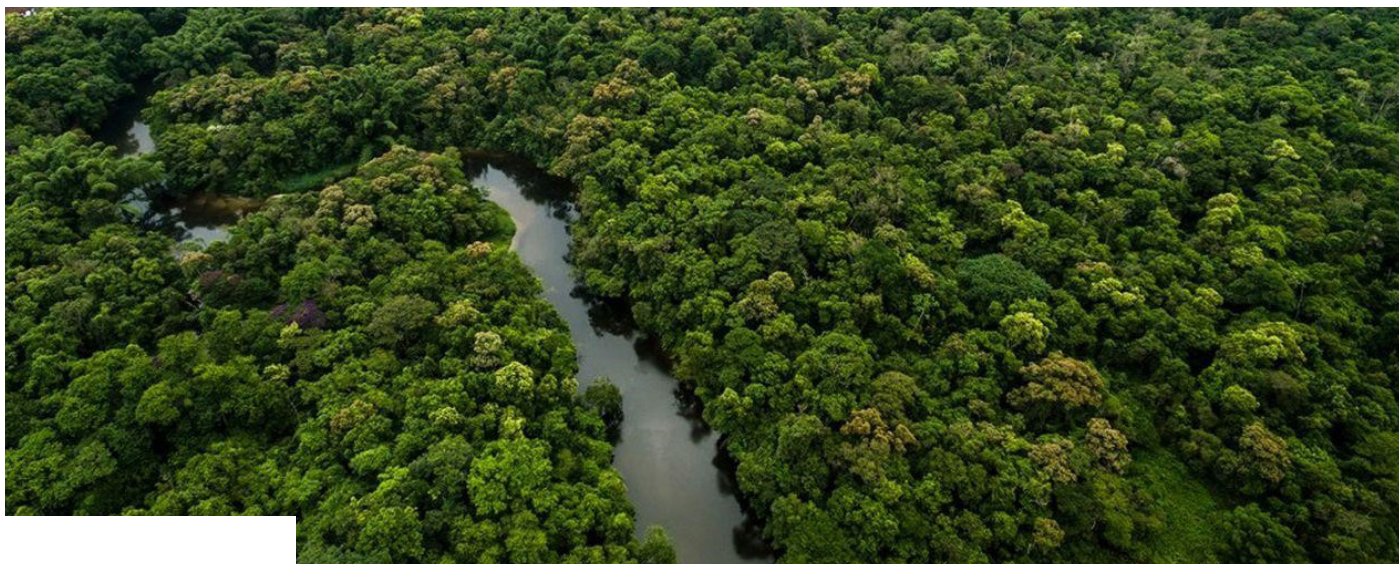
A cet effet, la stratégie de la filière bois est conçue pour répondre de manière opérationnelle au défi multidimensionnel de l'industrialisation pour en faire une source durable de diversification et un important levier de réduction de la pauvreté. Pour cela, les pays du Bassin du Congo ont mis en place des principes et un cadre de gestion forestière durable original applicable d'une façon homogène sur toutes les forêts exploitables.

Le plan d'aménagement, document encadrant la gestion durable des forêts élaboré dans ce cadre, définit des zones affectées à la production des bois et celles affectées à d'autres usages et autorisé sur les zones affectées à la production le prélèvement d'environ 5% du capital sur pied, se reconstituant par une rotation de 20-30 ans.

### OBJECTIFS

L'objectif de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois vise à : (i) augmenter significativement la contribution du secteur forestier au PIB national, (ii) accroître les concessions à exploiter, (iii) intensifier les prélèvements en concession forestière, (iv) développer les 1<sup>ères</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations du bois. Il s'agit en effet de faire profiter les industries manufacturières de la sous-région du dynamisme productif en développant les activités à valeur ajoutée et intensives en main d'œuvre, en valorisant le bas coût du travail auprès des investisseurs, puis de monter progressivement en gamme dans la chaîne de valeur.

L'étude « **Développement intégré et durable de la filière bois dans le bassin du Congo** » est disponible.

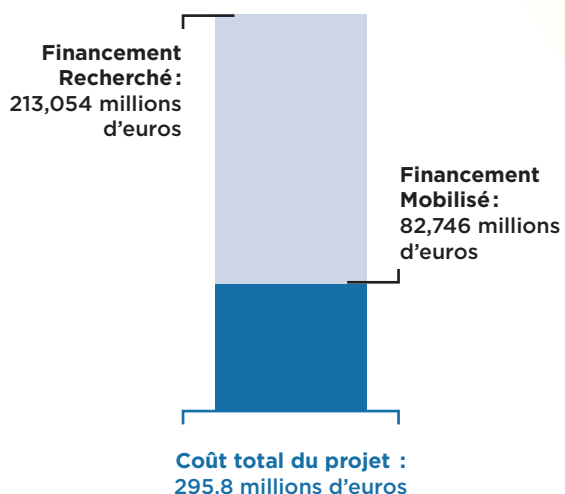


## ÉLIGIBILITÉ AU NEPAD

Le projet s'inscrit parmi les opérations prioritaires d'intégration régionale du NEPAD.

## COÛT DU PROJET

Le coût du projet est estimé à 295,8 millions d'euros. Le financement déjà mobilisé est de 82,746 millions d'euros. Le financement recherché est de 213,054 millions d'euros.



## RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- › le développement des différents segments de valorisation de la filière bois par son industrialisation, pour répondre à une demande locale, régionale et internationale;
- › l'accroissement de la contribution du secteur du bois transformé au PIB national;
- › l'accroissement des recettes publiques ;
- › la création d'emplois et de revenus de nature à améliorer les conditions de vie des populations, à lutter contre la pauvreté et le chômage.

## VIABILITÉ DU PROJET

Le projet consiste en un prélèvement fort et durable en forêt et une valorisation industrielle poussée des ressources forestières dans les forêts affectées à la production de bois, les concessions forestières, aménagées durablement, et donc à les protéger de la dégradation et de la déforestation pour assurer leur contribution à la lutte contre les changements climatiques.

PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LES PROJETS INTÉGRATEURS  
& PARTICIPER À LA TABLE RONDE

[www.projets-integrateurs-cemac.com](http://www.projets-integrateurs-cemac.com)



PROJETS  
INTÉGRATEURS  
CEMAC

28 & 29 NOVEMBRE 2023 - PARIS